

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 381/PR/SGG.

ANNEE 1966

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Proclamation du 22 Décembre 1965 ;

VU le Décret n°144/PR du 24 Décembre 1965, portant
formation du Gouvernement ;

D É C R Ê T E :
=====

ARTICLE 1er.- Pour compter du 14 Septembre 1966, Mr. Moïse MENSAH, Ministre du Développement Rural et de la Coopération est chargé d'assurer l'intérim du Ministre des Finances et des Affaires Economique, pendant l'absence de Mr. Nicéphore SOGLO.

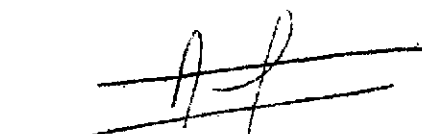
Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./.-

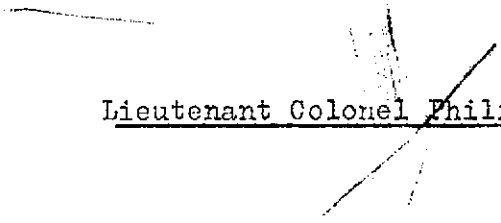
Fait à COTONOU, le 30 Septembre 1966

Par le Président de la République

Le Ministre du Développement Rural
et de la Coopération,

Pour le Président de la République absent,
Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Défense Nationale Chargé de
l'intérim,


Moïse MENSAH


Lieutenant Colonel Philippe AHO

AMPLIATIONS:

PR	5	IAA	2
SGG	4	Gde Chanc.	2
MDRC	2	JORD	1
MFAE	2		